## **AISNE**

### **DEMANDE DE TRANSPORT SCOLAIRE**



20 \_ \_ - 20 \_ \_

## Élèves des écoles maternelles et élémentaires transportés par autocar

IMPORTANT : avant de remplir ce formulaire, lisez attentivement les informations au dos Si la demande de transport ne peut être faite sur internet, cet imprimé doit être complété par le représentant légal de l'élève et envoyé à cette adresse :

Région Hauts-de-France - Direction des services de transport - Département de l'Aisne 4, rue Henri MARTIN - 02000 LAON

MOTIF DE LA DEMANDE	
□ 1 ere demande □ Duplicata □ changement d'établissement □ changement d'adresse	
ÉLÈVE:  NOM:	
REPRÉSENTANT LEGAL DE L'ÉLÈVE :  Mère Père autre (à préciser)	Réservé à l'administration régionale  N° de l'élève :
☐ En garde alternée et/ou en nourrice : remplir une demande par pare NOM :	NT ET/OU PAR NOURRICE
PRÉNOM :	
TRANSPORT:  COMMUNE DE MONTÉE :	
SCOLARITÉ: ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE: COMMUNE:	
Classe de l'élève : [Cochez la classe correspondante]  Toute petite section  CP  CP	CE1 CE2
Moyenne section Grande section CM1 CM2 ULIS  RÉGIME DE SCOLARITÉ : □ EXTERNE □ DEMI-PENSIONNAIRE	
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus et reconnais avoir pris connaissance des consignes de bonne conduite rappelées au dos de cet imprimé.	
Le : Signature du responsable légal :	
TITRE DE TRANSPORT PROVISOIRE	
comme un accord définitif de prise en charge du transport.	
de transport par autocar dans l'Aisne à	MUNE DE MONTÉE : L

TYPE D'ÉTABLISSEMENT:

☐ MATERNELLE ☐ ELEMENTAIRE

jusqu'au 15 octobre, ou, pour un mois à

compter de la date figurant ci-dessous.

Demande datant du :..... /..... /.....

## **AISNE**

# DEMANDE DE TRANSPORT SCOLAIRE INFORMATIONS PRATIQUES



#### LA DEMANDE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Adressée à la Région Hauts-de-France, la demande de transport scolaire permet aux élèves d'obtenir, sous conditions, un accès gratuit aux services de transport pour se rendre dans leur établissement scolaire.

La démarche doit être effectuée lors de la première demande ou lors d'un changement de situation (changement d'adresse, changement d'établissement scolaire).

La demande doit être réalisée de préférence sur le module d'inscription en ligne de la Région Hauts-de-France :

#### aisne.transportscolaire.hautsdefrance.fr/usager

Si la demande ne peut être effectuée sur internet, le représentant légal de l'élève a la possibilité de compléter ce formulaire papier.

#### FORMULAIRE DÉDIÉ AUX ÉLÈVES REMPLISSANT CES 3 CONDITIONS :

1/ domiciliés dans l'Aisne, à plus de 3 km de l'établissement scolaire fréquenté

- 2/ scolarisés dans une école maternelle ou élémentaire sous contrat avec l'Etat.
- 3/ voulant emprunter une service de **transport par autocars dédié aux scolaires** organisé par la Région dans l'Aisne.
- → Pour un élève scolarisé au collège ou au lycée, veuillez remplir le formulaire dédié (imprimé vert)
- → Le transport d'écoliers par train n'est pas pris en charge par la Région

#### LA CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Pour accéder au car, les élèves des classes élémentaires se voient attribuer par la Région une carte de transport à **présenter**, à **chaque montée**, au **niveau d'un valideur**. Les élèves de maternelle disposeront d'une attestation de transport à conserver toute l'année.

Strictement personnelle, la carte sans contact est valable pendant toute la durée d'un cycle de scolarité élémentaire. Elle doit donc être conservée avec soin, dans son étui de protection.

Dans le cas d'une première demande de transport en élémentaire, une carte est éditée et envoyée directement au domicile de l'élève. Dans les autres cas, la carte déjà en possession de l'élève est rechargée chaque année après inscription au transport scolaire.

En cas de perte, vol ou dégradation, une demande de duplicata payant doit être réalisée, soit sur le module d'inscription en ligne cité plus haut, soit par l'intermédiaire de ce formulaire, accompagné d'un chèque d'un montant de 8 € à l'ordre de l'agent comptable de la RTA et adressé à l'adresse suivante : RTA - 97 rue Pierre SEMARD - 02430 GAUCHY

#### TRAITEMENT DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement automatisé dont les finalités sont la gestion des droits des usagers des transports scolaires et la gestion des services de transports.

Tous les champs sont obligatoires. À défaut d'être complétement renseignées, les demandes ne pourront être instruites par les services régionaux.

Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite "Informatique et Libertés", vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de ces données. Vous pouvez exercer vos droits en contactant le Délégué à la protection des données (DPO) de la Région Hauts-de-France dont les coordonnées sont disponibles à l'adresse hautsdefrance.fr/informatique-et-libertes/.

Le détail des spécificités du traitement est consultable sur le site <u>transports.hautsdefrance.fr/politique-de-confidentialite/</u>



Les élèves ayant obtenu la prise en charge de leur transport s'engagent à prendre connaissance du règlement des transports scolaires et à respecter les consignes ci-dessous :

- → Attendre l'autocar au point d'arrêt 5 minutes avant l'horaire officiel ;
- → A chaque montée dans le car, valider sa carte sans contact ou présenter au conducteur un titre de transport valide (définitif ou provisoire). A défaut, l'accès au véhicule peut être refusé ;
- Respecter les autres passagers, le conducteur et le matériel. Dans le cadre de l'opération Respect!, tout acte d'incivilité sera signalé aux forces de sécurité de l'Aisne (Police et/ou Gendarmerie). Les élèves concernés pourront se voir infliger une sanction, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de longue durée des transports scolaires. Les exclusions des transports scolaires ne dispensent pas l'élève de son obligation scolaire.

Retrouvez toutes les informations pratiques sur les transports scolaires dans l'Aisne (horaires, règlement des transports scolaires, contact,...) sur

aisne.transportscolaire.hautsdefrance.fr